

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 21 JANVIER 1846.

AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES MAGISTRATS.
(3^e article.)

Nous avons posé comme principe d'une bonne organisation judiciaire l'égalité complète et absolue entre tous les juges : égalité de rang, égalité de considération et égalité de traitement. Cette égalité, nous la voulons non seulement entre les juges de première instance et ceux d'appel siégeant dans la même ville, mais nous la demandons encore entre tous les magistrats, à quelque tribunal qu'ils appartiennent et, quel que soit le lieu de leur juridiction.

Les présidents et vice-présidents des tribunaux doivent-ils recevoir une augmentation de salaire? C'est là une question au moins douteuse pour nous. En leur accordant un traitement plus élevé, les constitutions impériales avaient en vue de subvenir à ce qu'elles appelaient les frais de représentation; mais, d'une part, cette représentation est complètement illusoire, car on sait que les sommes énormes allouées, à ce titre, aux premiers présidents et aux procureurs généraux, sont loin d'être dépensées par eux pour cette destination. Le cumul de ces emplois avec les fonctions législatives rend même souvent cette représentation impossible. Comme le fait très judicieusement remarquer la lettre d'un ancien magistrat dans un de nos précédents numéros, ces hauts dignitaires, loin de gagner les appointements d'un juge ordinaire, surechargent inutilement le budget, en se dispensant, d'une manière presque absolue, de siéger dans les cours ou tribunaux dont ils font partie. On peut alors se demander à quoi servent les vingt ou vingt-cinq mille francs alloués par l'État? Est-ce comme rétribution du temps et du travail qu'ils consacrent aux justiciables? Evidemment non, puisque celui-ci dort sur un fauteuil de pair, celui-là applaudit aux discours ministériels sur les bancs des députés. Ce sont là de véritables sinécures qui absorbent des capitaux immenses, qu'on emploierait plus utilement à récompenser l'assiduité, le zèle et les veilles des magistrats sur qui retombe tout le fardeau des affaires. On a également déjà signalé sur un autre point l'inconvénient de ce cumul : si le magistrat est député, et que sa réélection soit chanceuse, quelle sera la garantie du plaideur, s'il a pour adversaire un électeur influent? Nous nous plaignons à reconnaître que la plupart de nos magistrats resteraient inaccessibles à toutes considérations étrangères à la cause; mais enfin, quand cela même ne devrait jamais arriver, la magistrature, selon nous, doit être placée dans des conditions telles, qu'elle ne puisse donner prise aux récriminations du plaideur malheureux et malintentionné.

D'autre part, le principe même des frais de représentation, conforme aux idées impériales, n'est-il pas incompatible avec la dignité du magistrat et la nature des fonctions dont il est chargé? La magistrature est un véritable sacerdoce; la retraite, une vie calme et paisible sont les meilleures voies pour l'exercer convenablement. Au surplus, écoutons sur ce point le magistrat par excellence, celui qui, dans ses admirables mercuriales, nous a donné des enseignements qu'on ne saurait trop étudier :

« Qu'est devenu ce temps où le magistrat, jouissant de ses propres avantages, renfermé dans les bornes de sa profession, trouvait en lui le centre de tous ses désirs et se suffisait pleinement à lui-même? Il ignorait heureusement cette multiplicité de voies entre lesquelles on voit souvent hésiter un cœur ambitieux; sa modération lui offrait une route plus simple et plus facile; il marchait sans peine sur la ligne indivisible de son devoir. Content de montrer aux hommes sa réputation lorsque la nécessité de son ministère ne l'obligeait pas de se montrer lui-même, il aimait mieux faire de-mander pourquoi on le voyait si rarement que de faire dire qu'on le voyait trop souvent, et, dans l'heureux état d'une vertueuse indépendance, on le regardait comme une espèce de divinité que la retraite et la solitude consacraient, qui ne paraissait que dans le temple et qu'on ne voyait que pour l'adorer; toujours nécessaire aux autres hommes sans jamais avoir besoin de leur secours, et sincèrement vertueux sans en attendre d'autre prix que la vertu même (1). »

Examinons maintenant quel sera le taux de ce traitement uniforme pour tous les magistrats. Aujourd'hui la nécessité des temps et des mœurs exige chez les juges des connaissances spéciales; ils ne peuvent arriver à une aptitude satisfaisante que par des études préliminaires longues et coûteuses, et, d'autre part, ils sont obligés de consacrer exclusivement toutes leurs heures à l'exercice de leurs fonctions, par suite de la multiplicité des affaires qu'amène l'accroissement de la population. En retour de leurs services, la société contracte envers eux une véritable dette; elle doit les mettre à l'abri du besoin, et, en leur assurant une existence honorable, les soustraire aux suggestions de l'indigence. Celui de qui dépend le sort d'un procès important résistera bien plus difficilement aux offres du plaideur opulent si son traitement ne suffit pas aux exigences de la vie matérielle; il demeurera inébranlable s'il trouve dans la rétribution accordée par l'État un avenir certain pour lui et pour sa famille. Quelques publicistes, tout en reconnaissant comme nous que l'indépendance du juge est d'autant plus

assurée que son esprit est plus dégagé des préoccupations matérielles, pensent qu'il doit trouver dans ses revenus personnels de quoi suppléer à l'insuffisance de ses appointements. Nous ne saurions adopter ce système; admettre de tels principes, ce serait ouvrir exclusivement la porte des emplois judiciaires aux jeunes gens issus de familles riches, et exclure tous ceux qui, n'espérant d'appui que dans le travail, se condamnent à une vie d'isolement et d'épreuves plus ou moins dures pour conquérir autant que possible dans la vie sociale un rang dont ils ne soient redevables qu'à eux-mêmes; ce serait, en un mot, donner un libre accès au *népotisme* qui encombre aujourd'hui toutes les carrières de sujets inintelligents et incapables. Ce que nous avons dit précédemment a suffisamment manifesté l'éloignement où nous sommes d'accorder à la magistrature un traitement exagéré; il faut savoir éviter deux écueils également dangereux, et assurer aux juges l'heureuse *aurea mediocritas* d'Horace, sans tenir aucun compte des ressources que peuvent procurer à la plupart d'entre eux leurs fortunes particulières.

La fixation précise d'un chiffre présente de sérieuses difficultés; beaucoup de considérations doivent entrer en ligne de compte, bien des éléments divers doivent être appréciés. Ce n'est plus là une question de pure théorie, dont la solution découle nettement d'un raisonnement logique. Puisque cependant nous devons, à peine d'être incomplets, nous expliquer formellement sur ce point, nous croyons qu'un traitement de 5,000 f. satisferait à toutes les exigences, et que, sans donner au juge le moyen de chercher au dehors des plaisirs coûteux, de vivre d'une vie frivole et dissipée, incompatible avec la dignité de sa mission, elle le mettrait à même de mener une existence honorable dans presque toutes les villes où siègent les tribunaux. Cette somme, en un mot, sans devenir un appât bien séduisant pour ceux que l'ambition ou la cupidité seules portent vers les fonctions judiciaires, serait un juste salaire des services de l'homme savant et laborieux qui dévoue sa vie à un si haut ministère. 5,000 f. de rente, c'est, dans notre pays, la fortune moyenne de tout homme qui n'est pas obligé de vivre du travail de ses bras. Avec 5,000 f., le juge, s'il reste célibataire, sera bien certainement au-dessus du besoin; s'il se marie, il peut, en raisonnant d'après les probabilités et le cours ordinaire des choses, admettre que sa compagne lui apportera en dot une fortune au moins égale à la sienne, et 6 ou 7,000 f. à dépenser par an procurent à une famille plus qu'une honnête aisance dans presque toute l'étendue de la France. Qu'on nous pardonne ces détails prosaïques et minutieux peut-être; nous tenions, avant tout, à montrer que nos principes peuvent être déduits jusqu'à leurs conséquences extrêmes; nous tenions surtout à ne pas encourir le reproche de nous être laissé séduire par des utopies chimériques; nous tenions à ne pas être confondus avec ceux dont les systèmes incontestables en théorie deviennent impossibles à réaliser.

Mais on va se récrier. Comment! dira-t-on, vous demandez une position égale pour tous les juges, et dans votre système vous consacrez des inégalités flagrantes; 5,000 f. dans une ville de 4^e ou 5^e classe ne sont-ils pas plus que 4,000 f. dans une ville de 2^e ordre? Le logement, les subsistances, tout ce qui se rapporte, en un mot, à la vie usuelle, n'est-il pas incomparablement plus cher dans une grande cité que partout ailleurs? L'observation frappe juste, mais l'objection sera facilement résolue. Dans l'armée, tous les officiers d'un même grade, d'un même rang, reçoivent le même traitement; mais, lorsqu'ils changent de garnison, lorsqu'ils habitent ces villes où la vie est plus coûteuse, ils reçoivent en outre une *indemnité supplémentaire*. Rien n'empêche de procéder ainsi à l'égard des magistrats, et de proportionner le taux de l'indemnité à la dépense qu'ils doivent faire dans les lieux de leur résidence. On obtient ainsi les avantages de la division des tribunaux en plusieurs classes sans en avoir les inconvénients. Le traitement du juge est uniforme, et la nomination à un siège plus ou moins populeux n'influera en aucune façon sur la considération que tout magistrat mérite en lui-même, comme le représentant de la société et le mandataire qu'elle a chargé de rendre la justice. On ne verra pas non plus cette disproportion effrayante entre certains juges auxquels on donne plus que l'aisance pendant que d'autres n'ont pas même un salaire suffisant. Selon nous, tel devrait être le sens du nouveau projet de loi; nous n'avons pas l'espoir que notre voix soit assez importante pour le faire changer radicalement; mais, en partant même des bases sur lesquelles il repose, c'est-à-dire en admettant comme justes la distinction qu'il consacre entre les conseillers et les juges, et les subdivisions qu'il établit dans chacune de ces catégories de magistrats, nous croyons qu'on pourrait arriver à un résultat plus satisfaisant, et surtout plus équitable, en combinant différemment les augmentations demandées pour chaque classe.

Nous trouvons ce qui suit dans une lettre écrite de Valparaiso à la date du 19 mars :

« Nous apprenons immédiatement par la corvette américaine le *Saint-Louis* que Nukahiva est en révolution. Cinq Français ont été assassinés. Le commandant Amalric a fait assembler un conseil de guerre qui a jugé le chef des guerriers indigènes coupable d'avoir ordonné le crime. Il a été fusillé. La garnison très faible se tient sur la défensive dans un mauvais

fort qu'on avait laissé tomber en ruines. Nous partons demain pour nous rendre sur les lieux. »

Afrique française.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 20 janvier 1846 :

Le paquebot de la compagnie Bazin-Périer le *Phénicien*, arrivé hier de Stora, nous a apporté la correspondance suivante de Sétif, qui renferme des détails circonstanciés sur le désastre éprouvé par la colonne du général Levasseur, qui opérait dans la province de Constantine pendant les premiers jours de janvier. Des calamités de toute espèce viennent de mettre à une rude épreuve le courage et la constance de nos soldats d'Afrique. Le désastre de la colonne du général Levasseur rappelle, comme on va le voir, les plus douloureux épisodes de la retraite de Moscou. Un grand nombre de nos soldats a été enseveli sous la neige au retour d'une expédition dans laquelle nous avions obtenu de brillants avantages, et beaucoup de ceux qui sont rentrés ont malheureusement les pieds et les mains gelés, ce qui laisse peu d'espoir de les sauver. Nous laissons parler notre correspondant de Sétif, témoin oculaire de la situation déplorable où se trouvait ce corps d'armée à sa rentrée dans cette place.

DÉTAILS SUR L'EXPÉDITION DU GÉNÉRAL LEVASSEUR DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Sétif, le 8 janvier 1846.

Le 12 ou le 15 novembre 1845, le colonel Herbillon du 61^{me}, commandant le cercle de Bathna, partit de ce point avec deux bataillons de son régiment pour arrêter l'insurrection qui menaçait de s'étendre dans cette contrée. Il se porta au milieu des Ouled-Sultannes, et sa présence suffit pour maintenir les tribus dans le respect. Il fit arrêter les douze principaux meneurs de ces désordres et les envoya à Bathna. Les Ouled-Salems, voisins des Sultannes, ne voulant plus reconnaître la voix du kaïd qui leur avait été imposé par l'autorité française, s'étaient retirés dans leurs montagnes les moins accessibles, croyant être à l'abri de toute poursuite de la part de la petite colonne de M. Herbillon, lequel se contenta de les faire piller par les goums des tribus soumises, jusqu'à l'arrivée du général Levasseur, commandant la province de Constantine en l'absence de M. le général Bedeau.

Le 15 décembre 1845, le général Levasseur, venant de Constantine à la tête d'une colonne de 1,200 hommes, composée du 5^{me} bataillon d'Afrique, deux bataillons du 45^{me} de ligne, trois escadrons de chasseurs et spahis, fit sa jonction avec la colonne de M. Herbillon; il fut rejoint en même temps par un bataillon d'élite qui venait de Sétif, lequel était composé partie de tirailleurs indigènes de Constantine et partie de compagnies de grenadiers et voltigeurs des 2^{me} et 51^{me} de ligne. Toutes ces troupes réunies composaient un effectif d'environ 2,500 hommes, qui furent organisés en deux régiments de marche, le premier sous les ordres du colonel Herbillon, le deuxième sous ceux de M. le colonel Cornille, du 45^{me}, et la cavalerie commandée par M. Bouscarin, colonel des spahis.

Le 16 décembre, toutes les troupes sans sacs, à l'exception de quelques compagnies qui restèrent à la garde des bagages, furent lancées à la poursuite des Ouled-Salems, qu'elles atteignirent à midi; à deux heures, les troupeaux et les bagages étaient entre leurs mains. Les Arabes, après avoir perdu une centaine d'hommes, s'étaient réfugiés sur les crêtes, laissant une partie de leurs femmes et de leurs enfants. Le succès était complet et le châtimement sévère. On fit demi-tour pour rentrer au bivouac, où l'on n'arriva qu'entre onze heures et minuit, sans avoir éprouvé aucune perte. Le lendemain on renvoya femmes et enfants.

Des Ouled-Salems on se dirigea sur le Boutaleb, à l'entrée de la plaine de l'Oued-Na, afin de châtier la population des Ouled-Tebennes, qui s'était soulevée à la voix de son chériff Si-Saad. Le 25 décembre, on entra dans la montagne, on tua une vingtaine de révoltés, on pilla le village et on vida les silos. Le capitaine Bessière, des tirailleurs de Constantine, eut une cuisse traversée par deux balles.

Dans la nuit du 26 et celle du 28, les Arabes assaillirent le bivouac et furent aussitôt vivement repoussés.

Le 29, on tourna le Boutaleb, chaîne de montagnes très escarpées, et la colonne alla s'établir au nord de ces montagnes, afin de se rapprocher du centre des villages des Ouled-Tebennes; là, à l'arrivée de la colonne, les Arabes l'attendaient, ayant un drapeau en tête; mais quelques obus et un bataillon lancés à leur poursuite les délogèrent vivement. On prit leur drapeau.

Le 30, on lança les bataillons sans sacs sur les villages des Ouled-Tebennes, qui furent brûlés, et les goums auxiliaires pillèrent les silos; l'ennemi perdit une trentaine d'hommes au moins.

Le 1^{er} janvier, les bataillons sans sacs se portèrent de nouveau en avant des villages brûlés le 30 décembre, et enlevèrent en un instant les positions occupées par les Kabyles. Un village restait debout, c'était celui qu'habitait le chériff Si-Saad; il fut rasé de fond en comble, et les arbres fruitiers coupés : cela complétait la ruine des Ouled-Tebennes. La leçon et le châtimement sont d'autant plus terribles que cette population n'a point de tentes et qu'elle se trouve maintenant sans abri.

Notre mission se trouvait donc terminée par cette dernière journée, qui était la première de l'année 1846; jusque-là, tout s'était parfaitement passé pour notre colonne, qui ne comptait, depuis qu'elle était en expédition, qu'une vingtaine de blessés. Personne ne prévoyait les malheurs qui devaient l'accabler deux jours après, comme en Russie; les éléments furent ses plus grands ennemis.

Le 2 janvier, à dix heures du matin, par un temps magnifique, la colonne se mit en marche pour rentrer dans ses garnisons respectives; le temps était superbe. Elle se dirigeait sur les douars de Msaoud, notre allié, où l'on devait camper, lorsque vers les trois heures la neige commençant à tomber nous aveuglait et rendait les chemins impraticables pour les mulets. A cinq heures on établit le bivouac, et à huit heures du soir tous les bagages n'étaient pas arrivés; une partie était restée dans les passages difficiles.

Le 3 janvier, la neige étant tombée toute la nuit et tombant encore, la colonne continua sa marche. Les chemins devenaient de plus en plus impraticables; dix huit pouces de neige couvraient la terre. La colonne se perdit; à minuit elle se trouvait au milieu d'une immense plaine sans aucun morceau de bois. Les hommes mouraient de froid; les guides arabes ne reconnaissaient aucun point de direction. Nous devions être à une lieue environ de la smala de Msaoud; mais lui-même, après avoir en vain cherché à nous y conduire, finit par abandonner son projet. Les hommes tombaient d'inanition et de froid; ils n'avaient pu prendre de nourriture depuis la veille. Le convoi de vivres avait été abandonné, et une partie des bagages perdue. La désolation se mettait dans le cœur de tous les soldats; le désordre était complet, les rangs confondus. Aucune espèce d'abri autre qu'une douzaine de tentes, dans lesquelles se jetèrent pêle-mêle trois ou quatre cents hommes; plusieurs furent étouffés par leurs camarades. Le surplus de la colonne resta dans la neige qui tombait toujours, et attendit le jour au milieu des cris et des lamentations des malheureux qui mouraient à

(1) D'Aguesseau, 1^{re} mercuriale, tome 1^{er}, page 49.

chaque instant. Jamais spectacle aussi affligeant ne s'était vu depuis la campagne de Russie.

Le jour arriva; alors on put réunir une grande partie des hommes et les bagages qui restaient, et, le 4, la colonne, ayant la cavalerie en tête, se dirigea sur Sétif, distant de dix lieues environ. C'était le deuxième jour que personne ne mangeait. On partit tant bien que mal, les plus courageux en tête; plus on marchait, plus la colonne s'allongeait. A chaque instant des hommes tombaient gelés, et il était impossible de leur porter secours. A 4 heures du soir, la cavalerie arriva à Sétif et apprit aux habitants les tristes événements qui se passaient dans la plaine; chacun d'eux s'empressa aussitôt, ainsi que toutes les troupes de la garnison, de voler au secours des infortunés soldats qui arrivaient mourants. Les habitants mirent toutes leurs voitures et bêtes de somme en route pour aller chercher ceux qui étaient restés en arrière. A chaque instant on voyait passer les malheureux soldats sans chaussures, couverts de neige, exténués de faim et de fatigue, et ceux-là n'étaient pas les plus malheureux: ils étaient sauvés; mais leurs camarades étaient restés derrière: c'était encore une ou plusieurs nuits à passer dehors. Des cavaliers se dirigeaient de tous les côtés et conduisaient dans les tentes arabes les malheureux qui n'avaient pu atteindre Sétif.

Depuis le 4 jusqu'aujourd'hui, à tout moment on voit arriver des soldats conduits par les habitants, sur des chevaux, dans des voitures, et il en reste encore deux à trois cents à rentrer.

L'autorité militaire a pris aussitôt toutes les précautions utiles en pareille circonstance pour que les hommes restés en arrière fussent recueillis dans les douars et convenablement traités par les Arabes; des cavaliers ont été envoyés à cet effet dans toutes les directions. Un camp a été installé à six lieues de Sétif pour y recevoir les hommes ramassés dans les douars. Enfin, rien n'a été négligé pour éviter de plus grands malheurs.

Les habitants de Sétif ont acquis, dans cette triste circonstance, des droits sacrés à la reconnaissance de l'armée par le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés à la recherche des hommes restés sous la neige, et par les secours qu'ils leur ont prodigués. Il n'en est pas de même de tous les Arabes de la plaine, qui profitaient de l'état dans lequel se trouvaient les malheureux soldats pour les dépouiller.

Aujourd'hui, on ne peut encore apprécier les pertes éprouvées; seulement il est permis de prédire qu'elles ne dépasseront pas le nombre de 400 hommes restés sous la neige; malheureusement un grand nombre de ceux qui ont pu arriver ici ont été obligés d'entrer à l'hôpital et succomberont aux misères qu'ils ont endurées, car la majeure partie a les pieds et les mains gelés.

Il est à désirer qu'il n'en soit pas ainsi pour une autre colonne partie de Sétif sous les ordres du général d'Arbouville depuis environ trois mois, composée du 49^e léger, de tirailleurs indigènes, 5^e chasseurs, spahis, etc. Il est probable que cette colonne passera ses quartiers d'hiver dans la province d'Alger. Depuis long-temps on n'a pas reçu de ses nouvelles.

Le *Toulonnais* publie des correspondances de Constantine et de Sétif qui confirment le désastre de la colonne du général Levasseur. Nous croyons devoir les reproduire, bien que nous soyons fondés à croire qu'elles sont empreintes d'une grande exagération. Le malheur est grand sans doute, mais il faut espérer que nos pertes seront moins importantes que l'annoncent les correspondances du *Toulonnais*. Voici comment s'expriment ces correspondances :

Constantine, le 15 décembre.

Depuis le 7, nous recevons de Sétif les nouvelles les plus alarmantes sur le grand désastre dont a été victime la colonne expéditionnaire du général Levasseur. Notre ville est dans la consternation. Toute la vérité n'étant pas encore connue; on ne sait si la renommée exagère, ou si la discrétion des rapports officiels cache tous les résultats d'une catastrophe qui rappelle la première retraite de Constantine en 1836.

On savait déjà que le général Levasseur, à la tête de 2,000 baïonnettes, opérait depuis le 9 décembre dans le pays situé entre Sétif et Bathna; il comptait, par sa présence, imposer à des tribus turbulentes du Belezma, et rétablir l'ordre chez les Ouled-Derradj du Hodna.

Tout présageait un heureux et facile résultat à cette imposante colonne, qui devait rallier, le 15 décembre, les forces du colonel Herbillon du 61^e. Il avait suffi à ses troupes de se montrer pour faire rentrer les Ouled-Sellam dans leurs montagnes. Les Ouled-Abdi étaient tranquilles depuis que leur kaïd avait livré aux Français un chériff perturbateur. Quant aux Ouled-Derradj, ils devaient facilement être maintenus par l'influence de notre khalifa de la Medjana. D'ailleurs, la saison des labours occupait les tribus, et la difficulté de se maintenir dans l'Aurès, pays montagneux et couvert de neiges en hiver, faisait croire à un prompt et prudent retour.

On connaît déjà la razzia du 15 décembre, opérée par M. Levasseur, et l'attaque du camp de ce général pendant la nuit du 29, où les Arabes éprouvèrent des pertes assez notables; mais ce que l'on ignorait encore, c'est le sort de ces deux mille et quelques hommes depuis le 31 décembre jusqu'au 4 janvier.

Le général continuait de s'avancer dans ces contrées montagneuses, malgré la rigueur de la saison et la chute des neiges. Le froid devenait bientôt si intense que les hommes et les mulets ne pouvaient plus avancer; il fallut songer au retour. Ce fut alors une débâcle complète, et telles furent, dit-on, les misères de nos pauvres soldats mourant de froid dans la neige, que des Arabes, les prenant en pitié, leur prodiguèrent des secours!

Le général Levasseur, secondé par le colonel Bouscarin et ses officiers, fit tous ses efforts pour sauver et rallier le plus grand nombre d'hommes. Il fallut recourir à des Arabes pour se faire guider jusqu'à Sétif à travers ces nouveaux déserts de neige, tandis que d'autres indigènes, moins généreux, inquiétaient encore l'arrière-garde.

Enfin, ce ne fut que le 4 au soir que cette malheureuse troupe, désorganisée et décimée par le froid, parvint à gagner Sétif. Officiers et soldats entrèrent à l'hôpital, du moins la grande majorité, presque tous avec des membres gelés.

Il y a beaucoup d'hommes morts, égarés ou rendus invalides, mais on ne saurait encore fixer le nombre ni des uns ni des autres. Nous savions ici, le 8, qu'il y avait eu 250 hommes ayant les pieds gelés; le 10, nous apprîmes que les prolonges avaient ramassé 285 hommes morts de froid. Selon les bruits qui circulent à Constantine et des lettres particulières de Sétif, la colonne avait perdu 1,200 fusils, presque tous ses mulets, ses convois de vivres, ses cantines, tentes, caisses, etc.

Le 45^e de ligne, arrivé depuis un mois en Afrique, avait fourni 8 compagnies, dont 4 d'élite, à cette colonne. A quelle rude épreuve a été soumise ce régiment pour ses débuts en Afrique! Huit de ses officiers sont entrés à l'hôpital avec des pieds ou des mains gelés. Le nombre des sous-officiers ou soldats morts ou égarés ne sera connu que plus tard; il dépasse la centaine pour le 45^e. Le 2^e de ligne, le 51^e (qui avaient fourni chacun 2 compagnies), 150 chasseurs et d'autres fractions de corps ont subi des pertes proportionnelles au nombre de leurs hommes.

Le 8 de ce mois, quatre jours après l'arrivée à Sétif, il manquait encore 800 hommes dont le sort était inconnu.

L'hôpital de Sétif est tellement encombré qu'on évacuera au plus tôt les malades sur Constantine. Plusieurs officiers malades préfèrent garder la chambre. On cite comme ayant les pieds gelés des officiers supérieurs et autres de tous les corps. Etat-major, intendance, cavalerie, infanterie, toutes les armes, les cavaliers surtout, ont été plus ou moins maltraités.

En apprenant ces désastreuses nouvelles, ne croirait-on pas être reporté au temps et au climat de la retraite de Russie?

SÉTIF, 10 janvier. — Vous n'avez pas oublié le temps affreux qu'il a fait pendant les premiers jours de ce mois. La colonne du général Levasseur se trouvait à quinze ou vingt lieues de Sétif. Le 1^{er}, elle se mit en route, et le 2, elle atteignait le village où se trouvait le chériff qui en ce moment prêche la guerre sainte dans notre province. Il se sauva, ainsi que la population, et le général ordonna la destruction du village en y faisant mettre le feu.

Le 3, en regagnant la montagne, nous rencontrâmes un défilé étroit qui arrêta l'armée.

Ici commencent nos malheurs. La nuit approchait; la neige tombait à gros flocons, mêlée d'une pluie glaciale et d'un vent semblable. Le lendemain, nous avions déjà dix morts, et nous ne trouvions plus notre route qu'en voyant les cadavres et les bagages de deux bataillons qui nous avaient précédés. L'administration a été obligée d'abandonner tous ses vivres; la

plupart des mulets sont morts de faim et de froid. Enfin, après des souffrances inouïes, l'armée est arrivée comme elle a pu à Sétif, ayant plus de 4,000 hommes de moins. Nous avons déjà 420 morts, et tous les jours on en amène d'autres. Ceux qui ne sont pas morts sont gelés ou mourants. Le cœur saigne au récit de tant de souffrances.

L'hôpital de Sétif est plein. On a pris, par ordre du général Levasseur, une caserne, dont on vient de faire un hôpital provisoire. Toute la population s'est dignement conduite. Le fort Galbois est aussi transformé en hôpital, et, au moment où je vous écris, il nous arrive douze médecins de Constantine.

Le bataillon indigène est celui qui, proportion gardée, a le plus souffert. M. le capitaine Taverne, qui le commandait en l'absence du commandant Thomas, s'est multiplié autant qu'il a pu, et mérite de grands éloges, aussi bien que le capitaine Vindrios, qui a les pieds gelés. Le général Levasseur a moralement fait tout ce qu'il a pu, mais que pouvait-il contre les éléments?

On compte que nous aurons en tout 800 morts et un plus grand nombre les pieds ou les mains gelés. M. Thomas, commandant le bataillon indigène, retenu au lit depuis quatre mois, apprenant le malheur qui pèse plus particulièrement sur son bataillon, s'est évanoui et a éprouvé une crise dont son état maladif rend les suites dangereuses; mais il était difficile, lui à Sétif, de lui cacher cette affreuse catastrophe, qui frappe de mort tant d'hommes de son corps.

J'ai les mains tellement enflées que je ne puis vous en dire davantage, sinon que nous pensons quitter Sétif dès que la neige se sera fondue; peut-être demain commencera-t-on le mouvement.

Par le paquebot de la compagnie Bazin le *Sphinx*, entré dans la nuit du samedi dans le port de Marseille, nous avons reçu le courrier du 15, qui a été également apporté à Toulon par le paquebot de l'Etat affecté à la correspondance d'Afrique.

Où lit dans le *Moniteur Algérien* :

ALGER, le 15 janvier 1846. — Des nouvelles reçues par la voie de terre annoncent qu'Abd-el-Kader a quitté l'Ouarsenis en se dirigeant vers le sud-ouest par le pays des Filittas et des Sdamas. La persistance de l'emir à se maintenir dans cette contrée difficile, d'où il menaçait à la fois les provinces d'Alger et d'Oran, a dû céder devant les dispositions prises par M. le maréchal duc d'Isly pour l'en chasser. En effet, indépendamment de la colonne aux ordres directs de M. le gouverneur général, dont l'action incessante ne lui laissait aucun repos, Abd-el-Kader se trouvait enfermé dans une sorte de réseau qui le réduisait à ne rien entreprendre dans l'Est et sur le Chélif. L'arrivée à Taret du lieutenant général de Lamoricière, appelé par M. le maréchal à concourir aux opérations de ce côté, a achevé de déterminer le mouvement rétrograde de l'emir.

A la date du 8 janvier, M. le gouverneur général se trouvait sur le Riou, au Souq-el-Haad des A'louya, s'occupant d'organiser le pays et s'réservant d'agir suivant les circonstances.

Malgré la retraite précipitée d'Abd-el-Kader, le général Jussuf reste à Teniet-el-Haad, et les autres colonnes se tiennent en mesure de parer aux divers événements que pourrait faire naître un de ces retours rapides en arrière dont l'emir a donné de si nombreux exemples.

On a appris par Mostaganem que le lieutenant général de Lamoricière se trouvait, le 7 janvier, dans la vallée du Tatt, au pied des montagnes de Sidi-ben-Halyma, continuant à poursuivre l'emir qui se dirigeait vers la Yacoubia.

Depuis les premiers jours de ce mois, cet officier général suivait les traces d'Abd-el-Kader, qui, serré de trop près, n'avait pu exécuter les razzias qu'il avait projetées sur les tribus soumises de la basse Mina, et avait été forcé de se rejeter dans le sud-ouest. L'emir s'était dirigé vers les Sdamas, qui, complètement surpris, ont fait quelques pertes en hommes et chevaux; mais ils se sont défendus et ont tué à l'emir dix-huit cavaliers et pris quelques chevaux. Cette tribu, groupée autour de notre agba, a conservé une attitude hostile à l'égard d'Abd-el-Kader, bien qu'il fit proclamer qu'il avait exténué nos colonnes par une poursuite inutile.

Dans la subdivision de Mostaganem, le colonel Pélissier a conduit à Taret un convoi de vivres considérable. Pendant le trajet, cet officier supérieur, ayant appris qu'une partie des Khrenafen insoumis étaient réfugiés près de lui, lança contre eux les goms de sa cavalerie régulière, qui prirent les troupeaux et firent quelques prisonniers. Le colonel Pélissier, connaissant les projets de l'emir contre les tribus de la basse Mina, s'est hâté de venir reprendre sa position à Dar-ben-Abdallah, d'où il les protège et d'où il couvre contre les incursions de Bou-Maza la partie du Dahra située en arrière. En arrivant à son camp, une lettre du kaïd des Mendès lui a appris qu'Abd-el-Kader venait de traverser cette tribu, et qu'il y avait été reçu à coups de fusil; quelques chevaux étaient restés au pouvoir des Mendès.

Le lieutenant-colonel de Canrobert est entré le 5 de ce mois chez les Beni-Hidjah, à l'est de Tenez, dont les différentes fractions ont à peine tiré quelques coups de fusil sur nos flanqueurs. Après avoir vu brûler ses gorbis et vider plusieurs silos, toute la tribu, sans exception, est venue demander l'aman en livrant les armes qui lui ont été demandées.

Dans le cercle de Tenez, il ne reste plus d'insoumis que les Chebebias, aujourd'hui émigrés, et qui ne peuvent tarder à suivre l'exemple des autres tribus.

Dans le cercle de Dellys, le chériff qui avait essayé de remuer les populations kabyles du côté de Djemma-Saridj a dû se retirer chez le Beni-Aïssi, et, en général, les démonstrations peu bienveillantes des tribus à son égard ont rétabli dans le pays le calme qui avait paru un instant compromis.

Ben-Salem, après les échecs éprouvés dans les combats qui lui ont été livrés par le lieutenant général Bedeau chez les Beni-Djad, s'est retiré dans les montagnes des Flissas-Oumellil, sa retraite ordinaire.

Les nouvelles que nous venons de donner plus haut sur l'expédition faite par le général Levasseur et le colonel Herbillon dans le Belezma se trouvent confirmées par le *Moniteur Algérien*, qui n'avait pas cependant encore reçu, comme nous, les affligeants détails que l'on a lus plus haut.

La tempête du 5 janvier, qui a causé dans le port d'Alger les désastres dont nous avons été témoins, n'a pas épargné les autres points de la côte.

Nous avons fait connaître les malheureux événements survenus à Bone; à Dellys, on a eu à déplorer la perte du bateau *la Belle Nina*, qui depuis long-temps faisait le cabotage des ports voisins d'Alger. Ce bâtiment s'est perdu corps et biens; le capitaine et trois hommes qui le montaient n'ont pu être sauvés.

A Tenez, le brick-goëlette le *Zélé*, de la Nouvelle, capitaine Sabatier, a naufragé. Aucun des hommes de l'équipage n'a péri; quant aux marchandises, on n'a pu en sauver qu'une faible partie, malgré les efforts employés de M. le directeur du port, chargé de diriger l'opération du sauvetage.

Le même jour, le même coup de vent a jeté sur la plage de Tenez le bateau français le *Balthazar*, appartenant au sieur Xaverio Martin, syndic des pêcheurs d'Alger. Le chargement est en grande partie sauvé, et l'on espère que le bâtiment, qui n'est pas démoli, pourra être relevé.

Enfin, à Cherchell, le brick-goëlette français l'*Adolphe*, capitaine Pons, chargé de vin, qui était venu prendre son mouillage dans ce port, a chassé sur ses ancres, et est venu s'échouer sur les rochers, où il s'est brisé. L'équipage et les passagers, au nombre desquels se trouvait une femme et deux enfants, ont été sauvés par les soins et le courage du directeur du port, M. Belle, énergiquement secondé par les marins du port, et surtout par le sieur Blanc, maître d'équipage, qui a déjà reçu une médaille d'argent pour des actes semblables.

Il ne s'écoule pas d'années que nous n'ayons à enregistrer des pertes comme celles que nous venons de signaler; aussi devons-nous souhaiter que les ports de la côte actuellement occupés soient mis en état d'offrir aux bâtiments de commerce un abri contre ces tempêtes qui désolent la Méditerranée. L'administration de l'Algérie est entrée dans cette voie, et il importe que les chambres législatives lui fournissent abondamment les moyens d'y persévérer. L'humanité non moins que les intérêts de notre commerce nous en font un devoir.

—Le *Moniteur* publie un rapport de M. le maréchal Bugeaud adressé au ministre de la guerre sur l'affaire qui a eu lieu entre notre cavalerie, commandée par le général Jussuf, et celle d'Abd-el-Kader, commandée par l'emir en personne. Ce rapport confirme tous les détails que nous avons déjà publiés sur ce combat. Dans une lettre adressée par le même

courrier au ministre de la guerre, le maréchal explique par quelles fausses circonstances il avait si peu de cavalerie à sa disposition précisément dans la contrée où agit Abd-el-Kader; la plus grosse partie de la cavalerie était avec le général de Lamoricière, et c'est par un concours fatal de circonstances qu'elle s'est trouvée dans l'Ouest, pendant que le maréchal cherchait la nombreuse cavalerie d'Abd-el-Kader avec un petit nombre de cavaliers.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *CANON*.)

Séance du 19 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est adopté.

Comme dans toutes les séances où la tribune doit être occupée par des orateurs célèbres, le public, muni ou non de cartes réservées, garnit toutes les places qui lui sont destinées.

M. Ressayac écrit pour demander un congé. — Accordé.

M. Parandier, admis député à l'avant-dernière séance, prête serment.

La chambre, représentée par une douzaine de membres, décide la reprise d'un projet de loi relatif à une nouvelle circonscription électorale pour la nomination des membres du conseil général de Saône-et-Loire.

C'est à deux heures seulement que la chambre aborde l'ordre du jour, qui est la discussion de l'adresse.

M. CORNE a la parole. Je suis, dit-il, le premier à m'expliquer sur le projet d'adresse. Je tâcherai de la caractériser dans son ensemble. Le caractère du discours de la couronne me semble un profond contentement de soi-même. Le cabinet est content de sa politique intérieure, de l'état des finances, de la prospérité générale. La commission s'est associée à cet optimisme, mais nous ne devons pas la suivre sur ce terrain; notre mission est de faire entendre un autre langage, un langage plus vrai.

Ne dois-je pas d'abord me reporter vers cette malheureuse campagne d'Afrique, glorieuse pour nos troupes, mais si déplorable dans ses résultats, et qui a commencé par le massacre de nos soldats? Tout ce qu'il y a de désastres en Afrique retombe sur les signataires du traité de Tanger. Alors on disait qu'on allait interner Abd-el-Kader, qu'on allait en finir avec cet ennemi infatigable, et cet ennemi a paru plus actif que jamais! A quoi doit-on ce résultat? à ce traité qu'on a signé si promptement pour épargner un déplaisir à l'Angleterre.

M. Corne signale l'énormité du budget, avec lequel on n'a su ni relever notre marine, ni encourager notre commerce. Avec d'immenses ressources on n'a fait que de petites choses. Nos populations ouvrières souffrent et dévorent leurs épargnes, et l'on nous parle de la prospérité générale! Les petites industries sont surchargées d'impôts, et l'on nous dit qu'elles prospèrent!

On dit que les institutions se développent régulièrement. Mais les développer, n'est-ce pas en élargir la base? n'est-ce pas donner satisfaction aux nouveaux besoins sociaux? Des propositions qui vous ont été faites dans un but de réforme, les unes, vous êtes parvenus à les faire rejeter; pour les autres, vous êtes parvenus à ce qu'on a appelé un enterrement. Vous vous montrez hostiles même aux plus innocentes réformes, à celles que tous les esprits considérés reconnaissent, depuis quinze ans, utiles et nécessaires. Quant aux députés fonctionnaires, est-il une question qui ait été plus souvent soumise à la chambre? Vous n'avez pas voulu admettre qu'une solution fût nécessaire, qu'une réforme fût utile sous ce rapport, alors qu'il s'agissait avant tout de vous rendre la liberté, à vous ministres. Vous n'avez pas voulu qu'on régit même l'avancement de ces fonctionnaires.

Non seulement vous n'avez pas voulu développer les institutions du pays, mais en avez-vous respecté l'esprit? Je rappellerai ce que vous avez fait pour le jury. Je rappellerai la loi sur les annonces judiciaires, un des titres les plus lourds de notre administration. Vous avez enlevé cette ressource, à l'aide d'un mensonge, à tous les journaux de l'opposition. Vous avez suspendu la menace de la destitution sur la tête des fonctionnaires. Vous avez voulu rappeler les règles hiérarchiques; mais ce que vous vouliez, c'était intimider les députés qui se refusaient à marcher avec vous. Quant aux gardes nationales, un ministre a osé dire: « Je n'ai pas réorganisé plusieurs gardes nationales, j'ai violé la loi, j'ai accepté la responsabilité. » J'ignore en vérité quelle grandeur il y a, quelle dignité à se mettre ainsi au-dessus de la loi.

L'orateur signale la violation de la loi sur le conseil d'état commise par M. Martin (du Nord). La chambre voulait une réduction dans le chiffre des membres; le ministre est arrivé à une augmentation de 23 membres.

Il me reste un dernier point à toucher. Je veux parler de l'action administrative dans les élections. L'action administrative, je la reconnais en un seul point: la constitution du droit des électeurs. L'administration devrait aller au devant des électeurs pour leur faire reconnaître ce droit. Eh bien! on s'est montré étroit, tracassier; on a suscité des procès aux citoyens dont le vote était suspect; on leur a en quelque sorte fait expier leur droit électoral. Et pendant ce temps les citoyens indument inscrits sont si nombreux, que les cours royales sont obligées d'en faire une hécatombe.

Quand je suis entré, jeune, dans cette chambre, j'étais émerveillé de vos vertueuses colères contre les manœuvres électorales du 15 avril. Hier encore je révisais la fameuse circulaire publiée par M. Guizot contre le gouvernement d'alors et contre la Restauration. Eh bien! il n'y a rien de changé. Ce qu'il y a de changé, c'est l'exploitation des intérêts égoïstes. Aujourd'hui la corruption est devenue un art, elle est savamment pratiquée. Vos agents sont des hommes habiles qui prennent de mille manières le chemin des consciences. Ils s'approchent du père de famille spéculateur, et lui disent: « Le droit électoral, c'est une valeur, un capital, un domaine très productif quelquefois, et qu'il ne faut pas laisser en friche. »

Je sais bien que vous n'êtes pas seuls responsables. La société actuelle est merveilleusement disposée pour recevoir cette semence; mais les mains qui la répandent n'en sont pas moins coupables.

Et c'est l'argent du budget qui sert à toutes ces indignités. Mais cette corruption prend des proportions qui m'effraient. Je me demande où va un peuple qu'on flétrit par de tels moyens. Ne descend-t-il pas la pente qui conduit à un nouveau Bas Empire? Cette politique vous a servi, vous espérez qu'elle vous servira encore, et que dans des luttes prochaines le nombre de vos adversaires s'éclaircira encore. Plaise à Dieu qu'il en soit autrement, dans l'intérêt de notre France, qui, je l'espère, repoussera ces tristes tentatives.

Voilà, Messieurs, quelques unes des vérités que le projet d'adresse aurait dû dire, et qu'il n'a pas dites. Voilà pourquoi je voterai contre ce projet. (Très bien! très bien!)

M. LEYRAUD annonce, après un court préambule, qu'il veut parler de quelques faits qui se sont produits à l'occasion de la formation des listes électorales. Il signale toutes les manœuvres qui ont

— La frégate l'Armide, commandée par M. Febvier-Depointes, capitaine de vaisseau, est partie samedi de Lorient pour Brest. L'Armide a transporté 225 officiers marinières et marins, qui étaient disponibles à la division des équipages de Lorient. Cette frégate est destinée à faire partie de l'expédition de Madagascar.

— Est entré en Loire le trois-mâts la Pauline, capitaine Saillant, venant de Bourbon, d'où il est parti le 24 octobre dernier, à la consignment de M. J. Fruchard, armateur, chargé de 7,610 balles sucre, 250 balles café, 1 caisse coquillages et 2 caisses miel vert.

Nouvelles Étrangères.

EGYPTE.

Le paquebot du service direct l'Egyptus, qui est entré à Marseille dans la nuit du samedi au dimanche, et qui avait quitté Alexandrie le 10 et touché à Malte le 14, nous a apporté des lettres d'Alexandrie à la date du 9 janvier, qui n'ajoutent que d'insignifiants détails à celles du 8.

Le vice-roi n'était pas encore parti pour la Haute-Egypte; l'affaire du transit le retenait encore au Caire et paraît devoir l'y retenir jusqu'à la conclusion. Abbas-Pacha a été nommé directeur en chef; beaucoup de personnes ont brigué cette place, mais elles ont échoué.

S. A. Saïd-Pacha est parti pour la Haute-Egypte. L'envoyé du sultan, Mehemet-Bey, est parti le 9 janvier pour Constantinople.

En commerce, le gouvernement, ne se bornant pas à acheter des comestibles, a fait quelques achats en coton dans l'intérieur.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 janvier 1846.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 était à 82 90, et le premier cours au parquet

a été à 82 70. Le 3 0/0 est d'abord tombé à 82 70, puis il est remonté à 82 80 et à 82 8 1/2 dans la coulisse. Après être resté assez long-temps, tantôt demandé, tantôt offert à ce prix, il est retombé à 82 75, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, le 3 0/0 est resté offert à 82 80. Affaires modérées.

CHEMINS DE FER.

Trois pour cent.....	82 75	Saint-Germain.....	1025 »
Quatre pour cent.....	107 50	Versailles (rive droite)...	» »
Quatre et demi pour cent. »	» »	— (rive gauche) ..	345 »
Cinq pour cent.....	121 40	Paris à Orléans.....	1250 »
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Rouen.....	1020 »
Trois pour cent belge... »	» »	Rouen au Havre.....	752 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge... 100 1/4		Avignon à Marseille... 975 »	
Cinq pour cent belge... 105 1/8		Strasbourg à Bâle..... 255 »	
Cinq pour cent napolitain. »	» »	Orléans à Vierzon..... 688 75	
Récepissés Rostschid... 101 75		Orléans à Bordeaux... 645 »	
Cinq pour cent romain... 103 »		Amiens à Boulogne... 560 »	
Cinq pour cent portugais. »	» »	Montreuil à Troyes... 460 »	
Trois pour cent espagnol. 38 1/2		Bordeaux à la Teste... 195 »	
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais. »	» »	Chemin du Nord... 747 50	
Banque de France..... 3580 »		Fampoux à Hazebrouck. 502 50	
Comptoir Ganneron..... 1150 »		Dieppe et Fécamp... 485 »	
Banque belge..... »	» »	Paris à Strasbourg... 547 50	
Caisse Lafitte..... 1145 »		Tours à Nantes..... 572 50	
Obligations de Paris..... 1372 50		Paris à Lyon..... 623 75	

Le gérant responsable, B. MURAT.

Il a été perdu une chienne levrette blanche ayant une oreille jaune et une tache jaune sur l'œil droit. Elle répond au nom de Diane et a un collier en maroquin rouge. Une bonne récompense est promise à la personne qui la ramènera rue du Pérat, n° 4.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 21 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	»	»	975	»
Paris à Orléans. »	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans. prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen. »	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen. prime.....	»	»	1025	»	1028 75	1027 50
Orléans à Vierzon. »	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon. prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans »	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans. prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle. »	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle. prime.....	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes »	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes. prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord. »	»	»	750	747 50	746 25	»
Chemin du Nord. prime.....	»	»	752 50	755 75	767 50	»

BONBONS EUPHONIQUES, indispensables aux personnes qui se livrent à l'étude du chant. Ils détruisent les mucosités qui assourdissent la voix, et lui donnent de l'ampleur et de la fraîcheur. — A Paris, chez Jozeau, pharmacien, rue Montmartre, 161; à Lyon, chez Laroque, pharmacien, rue Saint-Polycarpe.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES,

Quai de l'Hôpital, 99.

Manuel annuaire de la Santé, ou Médecine et Pharmacie domestiques, par F.-V. RASPAIL. — Prix : 1 fr. 25 c.

(1138)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n° 12.

VENTE JUDICIAIRE.

Le vendredi vingt-trois janvier mil huit cent quarante-six, à dix heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en plusieurs glaces de différentes grandeurs.

(1901)

Même étude.

Le samedi vingt-quatre janvier mil huit cent quarante-six, à dix heures du matin, sur la place Saint-Jean, à Lyon, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, tables, pendule, tabourets, gravures, verres à bouteilles, glace, etc., etc.

(1902)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le samedi vingt-quatre janvier 1846, à dix heures du matin, dans le domicile de défunt Jean-Pierre Brunier, qui était teinturier à Lyon, quai des Augustins, n. 77, au 1^{er}, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant :

1° De meubles consistant en lits garnis, chaises, fauteuils, glaces, pendule, tables, garde-robe, commode, draps de lit, serviettes, linge et habillements pour homme.

2° De bijoux et argenterie consistant en un binoche d'argent doré, une pendeloque, deux pendants d'oreilles, trois anneaux, un petit médaillon avec portrait, une agrafe mosaïque, le tout en or; une montre à répétition et sa clef en or; neuf couverts, un couvert d'enfant, trois cuillers à café, une timbale, le tout en argent. pesant 1,580 grammes.

(1685)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers 1, VENTES JUDICIAIRES.

Le samedi vingt-quatre janvier 1846, à dix heures du matin, sur la place Croix-Pâquet, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en une banque en bois dur, une pendule à colonnes en palissandre, un bureau en bois de sapin, une paire de balances, un vase à fleurs, vingt-trois pièces de tulle gommé ayant environ deux mille mètres, etc.

(1975)

MÊME ÉTUDE.

Le 24 janvier 1846, à dix heures du matin, sur la place de la Boucle, commune de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant en établi de menuisier, neuf scies, six varlopes, table en bois dur, commode en bois de noyer, chaises bois et paille, table de nuit, poêle en fonte et ses cornets, vingt pièces vaisselle terre et faïence, etc., etc.

(1976)

A CÉDER pour se retirer des affaires, la suite d'un commerce industriel de premier ordre. — Vente agréable et belle clientèle. — S'adresser franco à M. Verset, rue du Bât-d'Argent, 12.

(100)

A VENDRE OU A LOUER.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS.

S'adresser à M. Chapeau aîné, de neuf heures à midi, rue des Célestins, 6.

(104 bis)

A VENDRE pour cause de départ. — réparé à neuf, situé sur la place des Terreaux. S'adresser chez M^{me} veuve Lafont, place de la Fromagerie, 6.

(96)

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS.

Le **SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT**, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, est prescrit avec un succès toujours croissant par les plus célèbres médecins de la capitale, membres de l'Académie et de la Faculté royale de médecine. Ce sirop est, en effet, la préparation la plus efficace pour combattre ces cruelles maladies d'où résultent les **rhumes, catarrhes, crachements de sang, croupes, coqueluches, dysenteries**, etc. (Le sirop non contrefait se reconnaît aux capsules métalliques qui recouvrent le bouchon et qui portent le cachet : Briant, à Paris; Sirop anti-phlogistique, et au prospectus qui se délivre avec chaque bouteille.)

PHARMACIE BRIANT, rue Saint-Denis, 137 (ci devant 141 et 154), et chez MM. Vernet, pharmacien, à Lyon; Ayot, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors.

(5292)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec.

(4242)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur **CARPANTIE**, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances mélicaméneuses de son composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16.

(6132)

Etude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 15.

A VENDRE de suite et à des conditions avantageuses. — Un bel hôtel parfaitement achalandé, situé dans une ville du département du Rhône, sur la route royale de Lyon à Paris.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Thiaffait, notaire.

(3318)

Même étude.

A VENDRE DE SUITE. — UN DOMAINE MAINE situé à vingt-huit kilomètres de Lyon, sur une route royale, et formant un seul tènement de 26 hectares, en nature de prés, vignes et terres à blé, complantés de mûriers, le tout enclos de murs en grande partie. — Revenu : 8 à 9,000 f., susceptible d'augmentation.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Thiaffait, notaire, rue Saint-Dominique, chargé de la vente.

(3319)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

A VENDRE,

UN DOMAINE DIT DE LA BRUYÈRE,

Situé au bord du canal de Digoin, sur la commune de Valesvres, près de Paray-le-Monial, arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire).

Ledit domaine se compose de prés d'excellente nature, de terres labourables, bois, bâtiments d'habitation et d'exploitation, d'une contenance totale de 124 hectares 49 ares.

On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser pour plus amples renseignements : A Lyon, chez M^e Deplace, notaire, place d'Albon, n. 2;

A Bourg, chez M^e Cochet, notaire, place du Greffe; Et à Paray-le-Monial, chez M^e Grizard, notaire.

(3444)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 30,

Préparé au Mou de Veau.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois.

(4286)

GAZ DE GÈNES.

MM. les actionnaires de la Compagnie de l'Éclairage au Gaz de la ville de Gènes sont priés de se rendre à l'Assemblée générale des actionnaires qui aura lieu lundi 2 février prochain, à six heures du soir, au : bureaux de transfert de la Compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol.

(1140)

AVIS A LA JEUNESSE.

M. PAOLI, marchand tailleur, cours Morand, n° 1, près de la place Louis XVI, aux Brotteaux, à l'honneur de prévenir les personnes qui désiraient se travestir avec des costumes tout neufs qu'il confectionne en ce moment une grande quantité des plus nouveaux pour les deux sexes, pour les bals qui vont avoir lieu au Grand-Théâtre et au Colisée.

Les prix de la vente ou de la location seront très modérés.

Grand assortiment de costumes ayant servi l'année dernière, depuis 1 fr. 50 c. jusqu'à 15 fr. pour la location. Vente de masques en gros et en détail, depuis 1 fr. 15 c. la douzaine jusqu'à 15 fr.

(101)

GAZ DE SAÛNE-ET-LOIRE.

MM. les actionnaires de la Compagnie de l'Éclairage au Gaz de Saône-et-Loire sont priés de se rendre à l'Assemblée générale semestrielle qui aura lieu le 3 février 1846, au palais Saint-Pierre, salle de la Bourse, à une heure et demie très précises.

(1137)

AVIS. Un homme de trente ans, probe et pouvant donner tous les renseignements désirables, ayant un commerce qui n'exige pas sa présence, désire trouver une place ou un emploi quelconque. S'adresser au magasin d'épicerie, place Neuve-des-Carmes, n° 7, à Lyon.

(103)

GAZ DE VENISE.

MM. les actionnaires de la Compagnie de l'Éclairage au Gaz de la ville de Venise sont priés de se rendre à l'Assemblée générale des actionnaires qui aura lieu mardi 10 février prochain, à six heures du soir, aux bureaux de transfert de la Compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol.

(6175)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie.

(4284)

AVIS. MM. les créanciers de veuve Bonnage et Pourrat, qui étaient marchands fondeurs à Lyon, où ils demeuraient, rue de Castries, n. 4, sont informés que M. Jean-Antoine-Théodore Languinier, négociant, demeurant à Lyon, rue de la Reine, a pris la suite dudit commerce veuve Bonnage et Pourrat, et qu'en cette qualité il se trouve comptable envers ces derniers de diverses sommes dont il doit se libérer le 31 janvier présent mois; que d'après ses accords avec lesdits sieurs veuve Bonnage et Pourrat, ces sommes doivent être payées pour eux à leurs créanciers au marc le franc de la créance de chacun, et qu'en conséquence il invite ceux des créanciers de ce même commerce qui auraient des réclamations à exercer et voudraient profiter de cette répartition à lui en faire part d'ici à cette époque; à défaut de quoi il videra ses mains, et ladite répartition sera faite entre les seuls créanciers connus.

(1139)

INVENTION DE GANTS.

Le sieur **Gataz**, demeurant grande rue de Cuire, maison Blondel, près la mairie de la Croix-Rousse, ayant trouvé le moyen de confectionner des gants sans couture, en tous genres et en toutes sortes d'étoffes, telles que velours, taffetas, satin, gaze, etc., unis, façonnés et brochés, désire trouver un associé qui puisse disposer de quelques capitaux pour exploiter cette partie.

Il est le seul qui puisse traiter ce genre, attendu qu'il a fait deux dépôts de ses articles à la date du 28 avril et du 17 mai 1845.

(104)

PÂTE PECTORALE

Au Lichen d'Islande.

Cette Pâte Pectorale, dont l'expérience a déjà prouvé l'efficacité, acquiert de jour en jour la meilleure réputation par ses heureux effets dans la guérison des rhumes, maux de gorge, catarrhes, asthmes, coqueluches, et toutes les maladies de poitrine en général. Seul dépôt, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5.

(50)

VÉSICATOIRES - CAUTÈRES.

Le **TAFETAS MAUVAGE** est le seul approuvé par l'Académie royale de Médecine pour leur pansement facile et régulier. — 1 fr. la boîte, jamais en rouleaux. — Dans toutes les pharmacies.

(5086-7873)

SIROP PHLEGGÉTIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGGASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 42.

Ce sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.)

(4200)

AVIS.

Un jeune homme marié désire trouver un dépôt concernant la passimenterie. Il donnera toutes les garanties désirables. S'adresser, franco, à M. HULOT, rue de Cléry, 62, à Paris.

(5065-7658)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS.

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS. Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11.

(4552)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulaiillerie, 19.